

African Union, African Regional Bodies

Recommandation sur le soutien aux efforts de l'Union africaine pour la décolonisation du Sahara Occidental

Legislation as at 15 Octobre 2015

There may have been updates since this file was created.

PDF created on 4 Novembre 2024 at 08:55.

Voir en ligne



A propos de cette collection

The legislation in this collection has been reproduced as it was originally printed in the Government Gazette, with improved formatting and with minor typographical errors corrected. All amendments have been applied directly to the text and annotated. A scan of the original gazette of each piece of legislation (including amendments) is available for reference.

www.laws.africa
info@laws.africa

FRBR URI: /akn/aa-au/statement/recommendation/pap/2015/4-1-4/fra@2015-10-15

There is no copyright on the legislative content of this document.

This PDF copy is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 License (CC BY 4.0). Share widely and freely.

Recommandation sur le soutien aux efforts de l'Union africaine pour la décolonisation du Sahara
Occidental
Contents

Paragraphe 1. 1
Paragraphe 2. 1

African Union

Recommandation sur le soutien aux efforts de l'Union africaine pour la décolonisation du Sahara Occidental

Publié le 15 Octobre 2015

Commencé

[Ceci est la version de ce document de 15 Octobre 2015.]

LE PARLEMENT PANAFRICAIN;

CONSIDÉRANT l'article 17 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui institue le Parlement panafricain (PAP);

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT l'article 3 du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain et l'article 4(a) du Règlement du Parlement panafricain;

RAPPELANT la résolution 151 des Nations Unies et le plan de résolution des Nations Unies de 1991 signé par les deux parties au conflit du Sahara occidental et le Conseil de sécurité;

NOTANT que l'Union africaine est un partenaire des Nations Unies dans la résolution du conflit au Sahara Occidental;

APPRÉCIANT les progrès importants accomplis par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour mettre fin à la colonisation en Afrique;

CONFORMÉMENT À l'article 5(a), (c) et (d) du Règlement du Parlement panafricain, qui habilite le PAP à, notamment, superviser, organiser un débat, examiner, discuter, exprimer un avis, faire des recommandations et prendre des résolutions sur les objectifs et surtoutes les questions concernant l'Union africaine et ses organes, les communautés économiques régionales, les États membres et leurs organes et institutions;

RECOMMANDE CE QUI SUIT:

1. Soutient les efforts déployés par l'Union africaine par l'intermédiaire de son envoyé spécial pour le Sahara occidental, M. Joaquim Chissano, en vue de trouver une solution durable susceptible de renforcer la paix et la sécurité en Afrique et de mettre un terme au dernier cas de colonisation de la région; Continent africain;
2. Demande que la résolution du Conseil de paix et de sécurité du 27 mars 2015 sur la situation au Sahara occidental soit réactivée en élargissant le comité *ad hoc* à dix chefs d'État et de gouvernement, dont deux devraient représenter chacune des cinq régions du continent formation d'un comité ad hoc de chefs d'État et de gouvernement sur le conflit au Sahara occidental.

Fait à Midrand, le 15 octobre 2015.